

CONCOURS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT AUX COLLECTIVITES  
LOCALES

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de la Direction Départementale de l'Equipement, en date du 20 Août 1980 dans laquelle celle-ci demande à la Commune si elle veut ou non lui confier la mission d'aide technique à la gestion communale.

Le Conseil Municipal décide de ne pas confier cette mission pour les motifs suivants :

- la Commune dispose d'un adjoint technique,
- le District de l'Agglomération Nancéienne est responsable de l'entretien de la voirie.

Par contre des conventions seront passées avec ce Service de l'Etat au fur et à mesure des besoins de la Commune.